Envoyé en préfecture le 25/07/2025
Reçu en préfecture le 25/07/2025
Publié le 25/07/2025
ID : 031-213101280-20250707-2025_38-DE

**Le 07/07/2025** **Folio N° 2025/38**

Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de CAUJAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
**SÉANCE DU 07 juillet 2025**

Date de convocation : 30 juin 2025
Nombre de Conseillers : 14
Effectif légal : 15

En présence : 13
En absence : 1
En votant : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Stéphane LABIT, Nathalie ROUQUET, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Guibert MONGIS, Marc MIRANI, Laurent PAIRASTRE, Laurence DASI, Bruno RENVOISÉ, Benjamin HERVÉ.

Était absente : Céline VANNIER

Madame Pascale RIBES a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Réparation voirie communale**

Madame le Maire présente les devis obtenus relatifs à la réparation de la voirie au niveau des rues de l'Église, de Maurre, du Forgeron, de la Boulangerie et des Chemin du Vernes et de Saint-Coulomb.

- Entreprise COLAS – 19 050,00 euros TTC
- Entreprise CESSES TP – 5 328,00 euros TTC
- Entreprise Jean LEFEVRE – 12 480 euros TTC
- Entreprise LHERM TP – 13 788,00 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** les travaux de réparation de voirie sur la commune.
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Jean LEFEVRE pour un montant de **12 480,00 euros TTC**.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caujac, le 7 juillet 2025

Le secrétaire de séance

Pascale RIBES

Le Maire,

Émilie FREYCHE